



Formations aux professions sociales en 2022 : très légère baisse du nombre d'inscrits et hausse du nombre de diplômés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | Paru le 29/11/2023

La Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (DREES) met à disposition les données sur les formations aux professions sociales en 2022, issues de son enquête annuelle auprès des écoles qui dispensent ces formations.

En 2022, 58 000 étudiants, dont 84 % de femmes, sont inscrits dans l'une des 1 110 formations aux professions sociales en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM). Parmi eux, 14 600 sont en formation d'éducateur spécialisé, 10 400 en formation d'accompagnant éducatif et social et 7 100 en formation d'assistant de service social.

En 2022, le nombre d'inscrits baisse très légèrement

S'insérant dans une tendance à la baisse entamée au début des années 2010, et malgré un rebond en 2021 (+3,1 %), l'effectif total d'inscrits, toutes années de formation confondues, diminue très légèrement (-0,4%) entre 2021 et 2022. Cela provient de la baisse plus prononcée du nombre d'inscrits en 1er année (- 2,9 %). Cette dernière fait suite à une hausse importante entre 2020 et 2021 (+5,8 %), après une décennie de baisse quasi-continue (-1,2 % par an en moyenne).

En 2022, les effectifs totaux d'inscrits diminuent dans la plupart des formations, en particulier dans celles d'assistant de service social (ASS) [-5,4 %] et d'accompagnement éducatif et social (AES) [-3,8 %]. Néanmoins, le nombre d'inscrits augmente en formation d'éducateur spécialisé (ES) [+5,6 %] et d'éducateur de jeunes enfants (EJE) [+2,5 %] et est quasiment stable pour les formations d'assistants familiaux (+0,3 %) et de moniteurs éducateurs (+0,4 %).

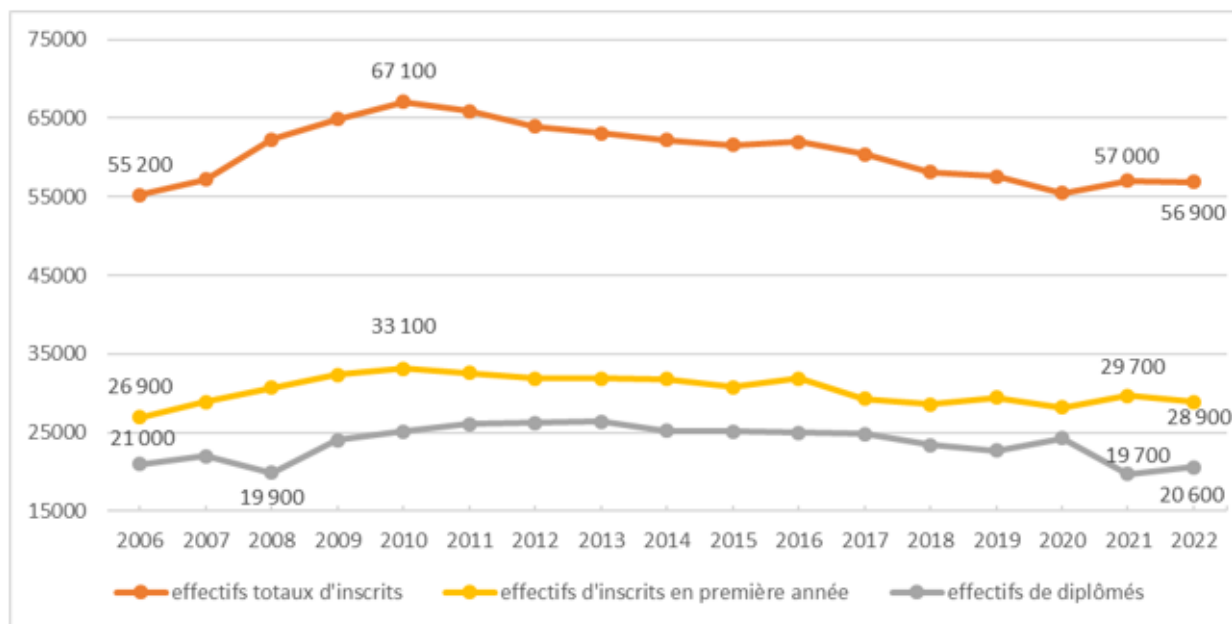
Des parts variables d'inscrits en formation initiale ou continue, selon les formations

Près de la moitié des inscrits en formation aux professions sociales suivent leur scolarité en formation initiale hors alternance, près d'un quart en formation continue hors alternance et près d'un autre quart en alternance. Ces parts varient fortement selon les formations. Ainsi, la part des étudiants en formation initiale est nettement plus élevée au sein des formations d'assistants de service social (75 % des inscrits) ou des conseillers en économie sociale et familiale (CESF) [75 %], d'éducateurs de jeunes enfants (66 %), d'éducateurs spécialisés (60 %), et d'éducateur technique spécialisé (ETS) [57 %]. A l'inverse, les formations au diplôme d'ingénierie sociale

(DEIS), au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), et au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social (CAFDES) ont des proportions bien plus importantes d'inscrits en formation continue (respectivement 80 %, 76 % et 73 %).

Les candidats aux formations de quatre des diplômes du travail social peuvent postuler via Parcoursup. Pour la première fois, l'enquête permet de distinguer ce canal parmi les différentes façons de postuler aux formations. En 2022, 91 % des candidats à une formation d'éducateurs spécialisés y ont postulé via Parcoursup, c'est le cas de 90 % pour la formation d'assistant de service social, de 89 % pour la formation d'éducateur de jeune enfant et de 77 % pour celle d'éducateur technique spécialisé.

Graphique : Nombre d'inscrits et de diplômés dans les écoles de formation aux professions sociales, de 2006 à 2022



Notes : Les réponses d'une école dispensant la formation de conseiller en économie sociale et familiale ne sont pas prises en compte entre 2006 et 2020, en raison de l'incohérence de la série et de l'impossibilité de corriger ces données. Selon le diplôme préparé, la durée de formation à une profession sociale peut varier de 1 à 3 ans.

Champ : France métropolitaine et DROM. Ensemble des inscrits ayant commencé une session de formation à un moment de l'année considérée. Hors formations de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales (car données non disponibles sur longue période).

Sources : DREES, enquêtes Écoles 2006 à 2022

Le nombre de diplômés augmente de 4,8 % en 2022

Le nombre de diplômés, hors validation des acquis de l'expérience (VAE) et allègement de scolarité, s'établit à 21 300 en 2022, en hausse de 4,8 % par rapport à 2021, à rebours de la tendance observée depuis 2014 (-2,9 % par an en moyenne). La croissance observée en 2022 est notamment portée par la forte augmentation du nombre de diplômés d'éducateur de jeunes enfants (EJE) [+14,7 %], d'assistant social (ASS) [+11,6 %], d'éducateur spécialisé (ES) [+11,1 %] et de conseiller en économie sociale et familiale (CESF) [+9,7 %]. Les formations d'EJE, d'ASS et d'ES durent trois ans et leur nombre d'inscrits a fortement crû en 2019, ce qui influe sur l'évolution du nombre de diplômés en 2022. Il en est de même pour le diplôme de CESF, dont la formation dure un an, et dont le nombre d'inscrits a crû de façon importante en 2021. Le nombre de diplômés dans les autres formations connaissent des augmentations plus faibles en 2022, par exemple pour la formation d'AES (+2 %), voire des baisses, comme c'est le cas pour la formation d'assistant familial (-5,1 %) comme pour celle de moniteur éducateur (-1,4 %). Le taux de réussite aux examens de 2022 s'établit à 89 %, en recul de 2 points par rapport à

2021. Cette baisse concerne tous les diplômes, sauf la formation de technicien de l'intervention sociale et familiale, de moniteur-éducateur, et de CAFRERUIS, dont les taux de réussite augmentent (respectivement de + 5 points, + 1 point et +1 point), et la formation de CESF dont le taux stagne.

À ces 21 300 diplômés, s'ajoutent 6 800 diplômés acquis en VAE totales, 45 en VAE partielle et 1 100 en cursus d'allègement hors VAE de scolarité. Le nombre de diplômés acquis en VAE partielle ou allègement de scolarité augmente de 16 % par rapport à 2021, tandis que le nombre de VAE totales stagne sur la même période.

En 2022, le taux d'interruption définitive de scolarité s'établit à 7,2 %

À partir de 2022, l'enquête permet de dénombrer les interruptions définitives de scolarité (par exemple abandon ou exclusion définitive) et les interruptions provisoires (par exemple année de césure, congé maternité, longue maladie.). En 2022, 5 600 étudiants ont interrompu leur formation, dont 4 200 définitivement, soit un taux d'interruption global de 9,7 % et un taux d'interruption définitive de 7,2 %.

Le taux d'interruption définitif de 2022 est généralement plus faible pour les formations menant aux diplômes de niveaux les plus élevés : il s'élève ainsi à 12,1 % dans la formation d'AES et de 2,5 % dans celle de CAFERUIS. Il s'établit à 5,3 % dans la formation d'assistant familial, 5,7 % dans celle d'ES, et à 6,3 % dans celle d'EJE.

L'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions sociales

L'ensemble des données régionales et nationales sur les formations aux professions sociales en 2022, avec un historique remontant pour certaines séries jusqu'en 1967, sont accessibles sur le site [data.Drees \(https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/pages/accueil/\)](https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/pages/accueil/) dans le jeu de données « [La formation aux professions sociales \(https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-annuelle-sur-les-ecoles-de-formation-aux-professions-sociales\)](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-annuelle-sur-les-ecoles-de-formation-aux-professions-sociales) ». Elles contiennent des informations, déclinées par diplôme, sur le nombre d'établissements de formations, de candidats, d'inscrits, dont ceux en première année, d'inscrits bénéficiant d'un financement, de diplômés et de validation des acquis de l'expérience (VAE), la part de femmes et d'hommes parmi les inscrits et parmi les diplômés, le nombre d'interruptions de formation etc.

Ces données sont issues de l'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions sociales (« enquête Écoles »), mise en place en 1983. Elle porte sur les formations aux diplômes suivants :

- Diplômes de niveau 3 (CAP, BEP) : aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, accompagnant éducatif et social, assistant familial ;
- Diplômes de niveau 4 (Baccalauréat) : technicien de l'intervention sociale et familiale, moniteur-éducateur ;
- Diplômes de niveau 6 (Licence, licence professionnelle, Maîtrise, master 1) : éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale familiale, assistant de service social, médiateur familial, certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), certificats nationaux de compétence de délégué aux prestations familiales et de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
- Diplômes de niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur) : diplôme d'ingénierie sociale (DEIS), certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social (CAFDES).

Télécharger les données complètes sur data.DREES :

- La formation aux professions sociales (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-annuelle-sur-les-ecoles-de-formation-aux-professions-sociales>).

Pour en savoir plus

Vous pouvez consulter sur le site de la DREES une présentation détaillée de l'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions sociales (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-annuelle-sur-les-ecoles-de-formation-aux-professions-sociales>), et y retrouver l'ensemble des études réalisées à partir de celle-ci ;



Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0 (<https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>)